

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 40.180.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000
RC Tunis N° B138962001

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2020

RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2019 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat Net 2019	69 552
Total report à nouveau 2018	8 664 341
Report à nouveau 2018 sans franchise de retenue à la source	7 988 949
Report à nouveau 2018 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Total	8 733 893
Réserves légales 5 %	436 695
Solde à affecter	8 297 198
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	7 621 806
Total Report à nouveau	8 297 198

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, accepte la désignation de M. Ali Sabri ESSEGHAIER à titre de représentant permanent de LA FINANCIERE TUNISIENNE en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSEGHAIER, et ce, pour le reste de la durée de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, et ce à partir du 27 Août 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020 un montant net de 90.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2020 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HANNIBAL LEASE

Société Anonyme au capital de 40.180.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000
RC Tunis N° B138962001

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2020

RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'une somme de 14.866.600 (Quatorze Millions Huit Cent Soixante-Six Mille Six cent) Dinars par incorporation de réserves à prélever sur les comptes « Primes d'émissions » et "Résultats reportés" pour respectivement 13.996.000 DT et 870.600 DT. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 (Deux Millions Neuf Cent Soixante-Treize Mille Trois Cent Vingt) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 (huit millions trente-six mille) actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2020.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 55.046.600 (Cinquante-Cinq Millions Quarante-Six Mille Six Cent) Dinars divisé en 11.009.320 (Onze Millions Neuf Mille Trois Cent Vingt) actions de Cinq(5) Dinars chacune.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'administration à racheter 9.320 (Neuf Mille Trois Cent Vingt) actions en vue de leur annulation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de rachat d'actions, la réduction du capital non motivée par des pertes conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 d'un montant de 46.600 (Quarante-Six Mille Six Cent) dinars par l'annulation des 9.320 (Neuf Mille Trois Cent Vingt) actions à racheter.

Au terme de cette réduction, le capital social sera ramené à 55.000.000 (Cinquante-Cinq Millions) de Dinars, divisé en 11.000.000 (Onze Millions) d'actions de 5 dinars chacune.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'administration pour effectuer les formalités pratiques et constater la réalisation définitive de l'augmentation et de la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques desdites augmentation et réduction de capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de « Immeuble Triki, Rue du Lac Malaren, Les Berges du Lac – Tunis » à «l'Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053 ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, de modifier l'article 4 des statuts :

Article 4 nouveau : SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé à l'Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053 »

Le reste de l'article n'est pas modifié.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation et de la réduction du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de Cinquante-Cinq Millions Dinars (55.000.000), Il est divisé en Onze Millions (11.000.000) actions de cinq (5) Dinars chacune. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre <u>2019</u>	31 Décembre <u>2018</u>
ACTIFS		
Liquidités et équivalents de liquidités	23 003 296	6 623 944
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	672 070 786	803 076 049
Portefeuille-titres de placement	839 379	1 170 723
Portefeuille d'investissement	10 759 953	9 359 953
Valeurs Immobilisées	20 021 856	17 682 801
Autres actifs	5 779 037	5 537 279
TOTAL DES ACTIFS	<u>732 474 307</u>	<u>843 450 749</u>
	31 Décembre <u>2019</u>	31 Décembre <u>2018</u>
PASSIFS		
Concours bancaires	22 551 679	24 046 031
Dettes envers la clientèle	7 375 719	5 429 583
Emprunts et dettes rattachées	544 101 084	672 854 774
Fournisseurs et comptes rattachés	74 543 711	53 076 211
Autres passifs	12 805 980	16 853 435
TOTAL DES PASSIFS	<u>661 378 172</u>	<u>772 260 035</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	40 180 000	40 180 000
Réserves	9 012 285	8 681 888
Prime d'émission	13 996 000	13 996 000
Actions propres	(389 349)	(316 197)
Résultats reportés	8 297 198	8 649 023
Total des capitaux propres	<u>71 096 134</u>	<u>71 190 714</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>732 474 307</u>	<u>843 450 749</u>

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	300 000	8 599 143	(316 197)	0	4 548 039	73 601 514
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30Avril 2019			(600 000)			600 000				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30Avril 2019		687 359	2 000 000			1 860 680			(4 548 039)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(2 410 800)				(2 410 800)
Rachats d'actions propres							(73 151)			(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres						15 318				15 318
prélèvement sur fonds social					(106 299)					(106 299)
Résultat de l'exercice 2019									69 552	69 552
Solde au 31 décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	0	69 552	71 096 134
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Juin 2020		436 695				(367 143)			(69 552)	0
Solde au 31 décembre 2019 après affectation du résultat	40 180 000	3 930 605	4 887 979	13 996 000	193 701	8 297 198	(389 349)	0	0	71 096 134